

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1788

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

À la deuxième phrase de l'alinéa 51, substituer au mot :

« après »

les mots :

« à compter de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.